

**ARRETE N° 2025- 125-101 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS POUR LA
FORMATION MASTER 2ème année mention Cinéma et audiovisuel**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-33 et s. ; D.613-1 et s. ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de
licence, de licence professionnelle et de master, modifié ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, modifié ;
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre
2020 ;
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C
jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire de l'Université le 15 septembre 2025.

ARRETE**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

Domaine	Arts, Lettres, Langues
Master	Année : 2ème année Mention : <i>Cinéma et audiovisuel</i> Parcours-type : Master 2e an mention Cinéma et audiovisuel [Cinéma, histoire des formes et théorie des images]

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Madame LEDOUX Aurélie

assisté(e) des assesseurs :

- Madame LE MAITRE Barbara

- Madame HOUCKE Anne-Violaine

ARTICLE 2 :

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme de Master.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs la Directrice de l'UFR PHILLIA, la Présidente du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 15 décembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et
de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



**ARRETE N° 2025- 125-102 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS POUR LA
FORMATION MASTER 2ème année mention Cinéma et audiovisuel**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-33 et s. ; D.613-1 et s. ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, modifié ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, modifié ;
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 15 septembre 2025.

ARRETE**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

Domaine	Arts, Lettres, Langues
Master	Année : 2ème année Mention : <i>Cinéma et audiovisuel</i> Parcours-type : Master 2e an mention Cinéma et audiovisuel [Scénario et écritures audiovisuelles]

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Monsieur MARTINEAU Jacques

assisté(e) des assesseurs :

- Monsieur BOULLY Fabien
- Madame HARRISON Alicia

ARTICLE 2 :

Le jury se prononce sur :

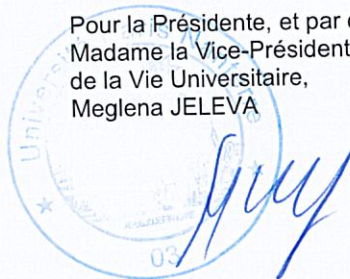
- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme de Master.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs la Directrice de l'UFR PHILLIA, le Président du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 15 décembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et
de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



**ARRETE N° 2025- 125-103 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS POUR LA
FORMATION MASTER 2ème année mention Français langue étrangère**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-33 et s. ; D.613-1 et s. ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de
licence, de licence professionnelle et de master, modifié ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, modifié ;
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre
2020 ;
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C
jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire de l'Université le 15 septembre 2025.

ARRETE**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

Domaine	Sciences Humaines et Sociales
Master	Année : 2ème année Mention : <i>Français langue étrangère</i> Parcours-type : Master 2e an mention Français langue étrangère [Ingénierie de la formation en langues]

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Madame CLAUDEL Chantal

assisté(e) des assesseurs :

- Madame BEILLET Marie
- Madame AYKURT Sulune

ARTICLE 2 :

Le jury se prononce sur :

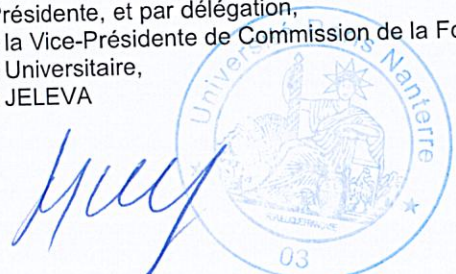
- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme de Master.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs la Directrice de l'UFR PHILLIA, la Présidente du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 15 décembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et
de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



**ARRETE N° 2025- 125-104 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS POUR LA
FORMATION MASTER 2ème année mention Humanités et industries créatives**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-33 et s. ; D.613-1 et s. ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, modifié ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, modifié ;
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 15 septembre 2025.

ARRETE**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

Domaine	Arts, Lettres, Langues
Master	Année : 2ème année Mention : <i>Humanités et industries créatives</i> Parcours-type : Master 2e an mention Humanités et industries créatives [Communication et promotion des organisations]

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Monsieur HYPPOLITE Pierre

assisté(e) des assesseurs :

- Monsieur BARBE Lionel

- Madame JARDIN Evelyne

ARTICLE 2 :

Le jury se prononce sur :

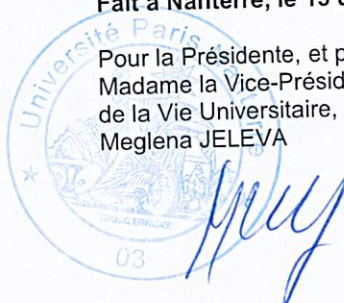
- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme de Master.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs la Directrice de l'UFR PHILLIA, le Président du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 15 décembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et
de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



**ARRETE N° 2025- 125-105 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS POUR LA
FORMATION MASTER 2ème année mention Humanités et industries créatives**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-33 et s. ; D.613-1 et s. ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de
licence, de licence professionnelle et de master, modifié ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, modifié ;
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre
2020 ;
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C
jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire de l'Université le 15 septembre 2025.

ARRETE**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

Domaine	Arts, Lettres, Langues
Master	Année : 2ème année Mention : <i>Humanités et industries créatives</i> Parcours-type : Master 2e an mention Humanités et industries créatives [Conception et rédaction éditoriales]

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Monsieur HYPPOLITE Pierre

assisté(e) des assesseurs :

- Madame ROBIC Sylvie

- Madame PATARIT Laurence

ARTICLE 2 :

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme de Master.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs la Directrice de l'UFR PHILLIA, le Président du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 15 décembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et
de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



**ARRETE N° 2025- 125-106 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS POUR LA
FORMATION MASTER 2ème année mention Humanités et industries créatives**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-33 et s. ; D.613-1 et s. ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, modifié ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, modifié ;
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 15 septembre 2025.

ARRETE**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

Domaine	Arts, Lettres, Langues
Master	Année : 2ème année Mention : <i>Humanités et industries créatives</i> Parcours-type : Master 2e an mention Humanités et industries créatives [Journalisme culturel]

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Monsieur HYPPOLITE Pierre

assisté(e) des assesseurs :

- Madame ROBIC Sylvie
- Madame DE FAY Jordane

ARTICLE 2 :

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme de Master.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs la Directrice de l'UFR PHILLIA, le Président du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 15 décembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et
de la Vie Universitaire,
Meglana JELEVA



**ARRETE N° 2025- 125-107 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS POUR LA
FORMATION MASTER 2ème année mention Humanités et industries créatives**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-33 et s. ; D.613-1 et s. ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, modifié ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, modifié ;
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 15 septembre 2025.

ARRETE**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

Domaine	Arts, Lettres, Langues
Master	Année : 2ème année Mention : <i>Humanités et industries créatives</i> Parcours-type : Master 2e an mention Humanités et industries créatives [Médiation culturelle et interculturelle]

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Monsieur HYPPOLITE Pierre

assisté(e) des assesseurs :

- Madame LEBARBIER Amandine
- Madame COHEN Nina

ARTICLE 2 :

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme de Master.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs la Directrice de l'UFR PHILLIA, le Président du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 15 décembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et
de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



**ARRETE N° 2025- 125-108 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS POUR LA
FORMATION MASTER 2ème année mention Humanités et management**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-33 et s. ; D.613-1 et s. ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de
licence, de licence professionnelle et de master, modifié ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, modifié ;
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre
2020 ;
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C
jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire de l'Université le 15 septembre 2025.

ARRETE**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

Domaine	Arts, Lettres, Langues
Master	Année : 2ème année Mention : <i>Humanités et management</i> Parcours-type : Master 2e an mention Humanités et management [Business Development et marketing interculturel]

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Monsieur GIADAS CONDE Marcos

assisté(e) des assesseurs :

- Monsieur PÉOUX Gérald
- Madame HUMEAU Marie

ARTICLE 2 :

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme de Master.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs la Directrice de l'UFR PHILLIA, le Président du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 15 décembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et
de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



**ARRETE N° 2025- 125-109 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS POUR LA
FORMATION MASTER 2ème année mention Humanités et management**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-33 et s. ; D.613-1 et s. ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, modifié ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, modifié ;
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 15 septembre 2025.

ARRETE**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

Domaine	Arts, Lettres, Langues
Master	Année : 2ème année Mention : <i>Humanités et management</i> Parcours-type : Master 2e an mention Humanités et management [Digital management]

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Monsieur GIADAS CONDE Marcos

assisté(e) des assesseurs :

- Monsieur PÉOUX Gérald
- Madame HUMEAU Marie

ARTICLE 2 :

Le jury se prononce sur :

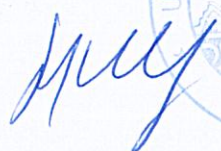
- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme de Master.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs la Directrice de l'UFR PHILLIA, le Président du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 15 décembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et
de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



**ARRETE N° 2025- 125-110 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS POUR LA
FORMATION MASTER 2ème année mention Humanités et management**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-33 et s. ; D.613-1 et s. ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, modifié ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, modifié ;
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 15 septembre 2025.

ARRETE**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

Domaine	Arts, Lettres, Langues
Master	Année : 2ème année Mention : <i>Humanités et management</i> Parcours-type : Master 2e an mention Humanités et management [Ressources humaines et innovation]

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Monsieur GIADAS CONDE Marcos

assisté(e) des assesseurs :

- Monsieur PÉOUX Géraud
- Madame HUMEAU Marie

ARTICLE 2 :

Le jury se prononce sur :

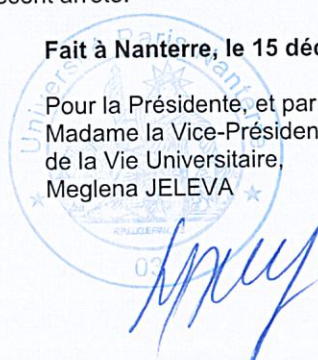
- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme de Master.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs la Directrice de l'UFR PHILLIA, le Président du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 15 décembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et
de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



**ARRETE N° 2025- 125-111 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS POUR LA
FORMATION MASTER 2ème année mention Information et communication**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-33 et s. ; D.613-1 et s. ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, modifié ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, modifié ;
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 15 septembre 2025.

ARRETE**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

Domaine	Sciences Humaines et Sociales
Master	Année : 2ème année Mention : <i>Information et communication</i> Parcours-type : Master 2e an mention Information, communication [Communication rédactionnelle dédiée au multimédia]

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Madame SEVERO Marta

assisté(e) des assesseurs :

- Madame MOURATIDOU Eleni
- Madame MORIN Céline

ARTICLE 2 :

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme de Master.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs la Directrice de l'UFR PHILLIA, la Présidente du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 15 décembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et
de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



**ARRETE N° 2025- 125-112 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS POUR LA
FORMATION MASTER 2ème année mention Information et communication**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-33 et s. ; D.613-1 et s. ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, modifié ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, modifié ;
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 15 septembre 2025.

ARRETE**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

Domaine	Sciences Humaines et Sociales
Master	Année : 2ème année Mention : <i>Information et communication</i> Parcours-type : Master 2e an mention Information, communication [Documents électroniques et flux d'informations]

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Madame CLAVERIE Camille

assisté(e) des assesseurs :

- Madame LE RIGNAULT Christine
- Madame PAYEUR Cécile

ARTICLE 2 :

Le jury se prononce sur :

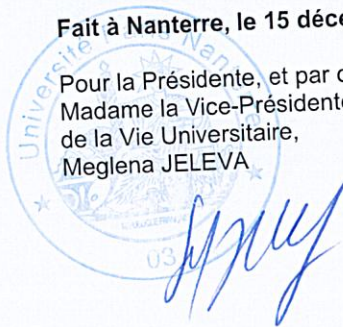
- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme de Master.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs la Directrice de l'UFR PHILLIA, la Présidente du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 15 décembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et
de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



**ARRETE N° 2025- 125-113 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS POUR LA
FORMATION MASTER 2ème année mention Information et communication**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-33 et s. ; D.613-1 et s. ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, modifié ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, modifié ;
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 15 septembre 2025.

ARRETE**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

Domaine	Sciences Humaines et Sociales
Master	Année : 2ème année Mention : <i>Information et communication</i> Parcours-type : Master 2e an mention Information, communication [Données et société]

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Madame MOURATIDOU Eleni

assisté(e) des assesseurs :

- Monsieur COMPAGNO Dario
- Madame SEVERO Marta

ARTICLE 2 :

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme de Master.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs la Directrice de l'UFR PHILLIA, la Présidente du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 15 décembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et
de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



**ARRETE N° 2025- 125-114 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS POUR LA
FORMATION MASTER 2ème année mention Lettres**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-33 et s. ; D.613-1 et s. ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, modifié ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, modifié ;
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 15 septembre 2025.

ARRETE**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

Domaine	Arts, Lettres, Langues
Master	Année : 2ème année Mention : <i>Lettres</i> Parcours-type : Master 2e an mention Lettres [Littérature française et comparée]

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Monsieur ZARD Philippe

assisté(e) des assesseurs :

- Madame FABRE Isabelle

- Monsieur LETOURNEUX Matthieu

ARTICLE 2 :

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme de Master.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs la Directrice de l'UFR PHILLIA, le Président du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 15 décembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et
de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



**ARRETE N° 2025- 125-115 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS POUR LA
FORMATION MASTER 2ème année mention Lettres**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-33 et s. ; D.613-1 et s. ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de
licence, de licence professionnelle et de master, modifié ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, modifié ;
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre
2020 ;
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C
jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire de l'Université le 15 septembre 2025.

ARRETE**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

Domaine	Arts, Lettres, Langues
Master	Année : 2ème année Mention : <i>Lettres</i> Parcours-type : Master 2e an mention Lettres [Littératures française et comparée] EAD

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Monsieur ZARD Philippe

assisté(e) des assesseurs :

- Madame FABRE Isabelle

- Monsieur LETOURNEUX Matthieu

ARTICLE 2 :

Le jury se prononce sur :

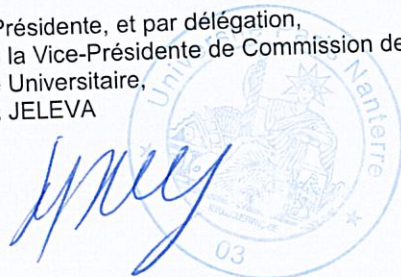
- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme de Master.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs la Directrice de l'UFR PHILLIA, le Président du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 15 décembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et
de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



**ARRETE N° 2025- 125-116 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS POUR LA
FORMATION MASTER 2ème année mention Sciences du langage**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-33 et s. ; D.613-1 et s. ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, modifié ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, modifié ;
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 15 septembre 2025.

ARRETE**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

Domaine	Sciences Humaines et Sociales
Master	Année : 2ème année Mention : <i>Sciences du langage</i> Parcours-type : Master 2e an mention Sciences du langage [Fonctionnements linguistiques et dysfonctionnements langagiers]

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Madame LEFEBVRE Julie

assisté(e) des assesseurs :

- Madame HEIDLMAYR Karin

- Madame LACHERET Anne

ARTICLE 2 :

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme de Master.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs la Directrice de l'UFR PHILLIA, la Présidente du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 15 décembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et
de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



**ARRETE N° 2025- 125-117 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS POUR LA
FORMATION MASTER 2ème année mention Théâtre**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-33 et s. ; D.613-1 et s. ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de
licence, de licence professionnelle et de master, modifié ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, modifié ;
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre
2020 ;
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C
jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire de l'Université le 15 septembre 2025.

ARRETE**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

Domaine	Arts, Lettres, Langues
Master	Année : 2ème année Mention : <i>Théâtre</i> Parcours-type : Master 2e an mention Théâtre [Théâtre : Comparative dramaturgy and performance research]

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Monsieur TRIAU Christophe

assisté(e) des assesseurs :

- Madame QUIRICONI Sabine
- Monsieur LESCOT David

ARTICLE 2 :

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme de Master.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs la Directrice de l'UFR PHILLIA, le Président du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 15 décembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et
de la Vie Universitaire,
Meglana JELEVA



**ARRETE N° 2025- 125-118 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS POUR LA
FORMATION MASTER 2ème année mention Théâtre**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-33 et s. ; D.613-1 et s. ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de
licence, de licence professionnelle et de master, modifié ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, modifié ;
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre
2020 ;
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C
jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire de l'Université le 15 septembre 2025.

ARRETE**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

Domaine	Arts, Lettres, Langues
Master	Année : 2ème année Mention : <i>Théâtre</i> Parcours-type : Master 2e an mention Théâtre [Théâtre : écritures et représentations]

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Madame SILHOUETTE Marielle

assisté(e) des assesseurs :

- Madame KARSENTI Tiphaine

- Madame BOUTEILLE Charlotte

ARTICLE 2 :

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme de Master.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs la Directrice de l'UFR PHILLIA, la Présidente du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 15 décembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et
de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



**ARRETE N° 2025- 125-119 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS POUR LA
FORMATION MASTER 2ème année mention Théâtre**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-33 et s. ; D.613-1 et s. ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de
licence, de licence professionnelle et de master, modifié ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, modifié ;
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre
2020 ;
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C
jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire de l'Université le 15 septembre 2025.

ARRETE**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

Domaine	Arts, Lettres, Langues
Master	Année : 2ème année Mention : <i>Théâtre</i> Parcours-type : Master 2e an mention Théâtre [Théâtre : mise en scène et dramaturgie]

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Madame QUIRICONI Sabine

assisté(e) des assesseurs :

- Monsieur TRIAU Christophe
- Monsieur LESCOT David

ARTICLE 2 :

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme de Master.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs la Directrice de l'UFR PHILLIA, la Présidente du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 15 décembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et
de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



**ARRETE N° 2025- 125-120 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS POUR LA
FORMATION MASTER 2ème année mention Théâtre**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-33 et s. ; D.613-1 et s. ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de
licence, de licence professionnelle et de master, modifié ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, modifié ;
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre
2020 ;
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C
jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire de l'Université le 15 septembre 2025.

ARRETE**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

Domaine	Arts, Lettres, Langues
Master	Année : 2ème année Mention : <i>Théâtre</i> Parcours-type : Master 2e an mention Théâtre [Théâtre: Pratique de la scène] CV TNS

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Monsieur TRIAU Christophe

assisté(e) des assesseurs :

- Madame QUIRICONI Sabine

- Monsieur LESCOT David

ARTICLE 2 :

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme de Master.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs la Directrice de l'UFR PHILLIA, le Président du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 15 décembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et
de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



**ARRETE N° 2025- 125-121 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS POUR LA
FORMATION MASTER 2ème année mention Traitement automatique des langues**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-33 et s. ; D.613-1 et s. ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de
licence, de licence professionnelle et de master, modifié ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, modifié ;
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre
2020 ;
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C
jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire de l'Université le 15 septembre 2025.

ARRETE**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

Domaine	Sciences Humaines et Sociales
Master	Année : 2ème année Mention : <i>Traitement automatique des langues</i> Parcours-type : Master 2e an mention Traitement automatique des langues

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Madame ESHKOL-TARAVELLA Iris

assisté(e) des assesseurs :

- Madame BATTISTELLI Delphine
- Monsieur GROBOL Loïc

ARTICLE 2 :

Le jury se prononce sur :

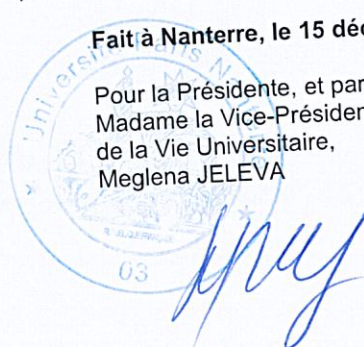
- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme de Master.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs la Directrice de l'UFR PHILLIA, la Présidente du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 15 décembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et
de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



**ARRETE N° 2025- 125-122 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS POUR LA
FORMATION MASTER 2ème année mention Humanités**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-33 et s. ; D.613-1 et s. ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, modifié ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, modifié ;
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 15 septembre 2025.

ARRETE**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

Domaine	Arts, Lettres, Langues
Master	Année : 2ème année Mention : <i>Humanités</i> Parcours-type : Master 2e année mention Humanités [Humanités classiques et humanités numériques]

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Madame GRELIER Hélène

assisté(e) des assesseurs :

- Madame PIQUEUX Alexa

- Madame DUCHENE Pauline

ARTICLE 2 :

Le jury se prononce sur :

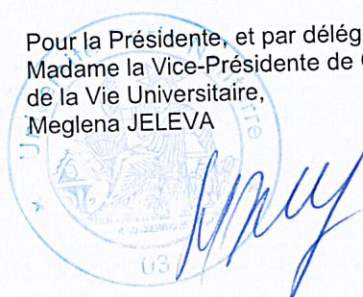
- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme de Master.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs la Directrice de l'UFR PHILLIA, la Présidente du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 15 décembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et
de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



**ARRETE N° 2025- 125-123 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS POUR LA
FORMATION MASTER 2ème année mention Humanités**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-33 et s. ; D.613-1 et s. ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, modifié ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, modifié ;
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 15 septembre 2025.

ARRETE**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

Domaine	Arts, Lettres, Langues
Master	Année : 2ème année Mention : <i>Humanités</i> Parcours-type : Master 2e année mention Humanités [Humanités classiques et humanités numériques] - A distance

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Madame GRELIER Hélène

assisté(e) des assesseurs :

- Madame PIQUEUX Alexa
- Madame DUCHENE Pauline

ARTICLE 2 :

Le jury se prononce sur :

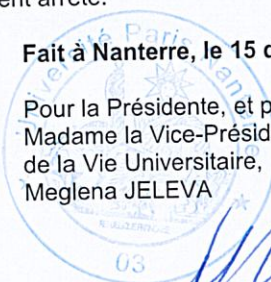
- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme de Master.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs la Directrice de l'UFR PHILLIA, la Présidente du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 15 décembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et
de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



**ARRETE N° 2025- 125-124 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS POUR LA
FORMATION MASTER 2ème année mention Philosophie**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-33 et s. ; D.613-1 et s. ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, modifié ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, modifié ;
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 15 septembre 2025.

ARRETE**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

Domaine	Sciences Humaines et Sociales
Master	Année : 2ème année Mention : <i>Philosophie</i> Parcours-type : Master 2e année mention Philosophie [Histoire et actualité de la philosophie]

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Madame DEPRAZ Nathalie

assisté(e) des assesseurs :

- Madame VEILLARD Christelle
- Monsieur BONNAY Denis

ARTICLE 2 :

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme de Master.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs la Directrice de l'UFR PHILLIA, la Présidente du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 15 décembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et
de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



**ARRETE N° 2025- 125-125 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS POUR LA
FORMATION MASTER 2ème année mention Philosophie**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-33 et s. ; D.613-1 et s. ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, modifié ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, modifié ;
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 15 septembre 2025.

ARRETE**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

Domaine	Sciences Humaines et Sociales
Master	Année : 2ème année Mention : Philosophie Parcours-type : Master 2e année mention Philosophie [Histoire et actualité de la philosophie] - EAD

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Monsieur BONNAY Denis

assisté(e) des assesseurs :

- Monsieur DURING Elie

- Monsieur HABER Stéphane

ARTICLE 2 :

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme de Master.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs la Directrice de l'UFR PHILLIA, le Président du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 15 décembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et
de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



**ARRETE N° 2025- 125-126 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS POUR LA
FORMATION MASTER 2ème année mention Philosophie**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-33 et s. ; D.613-1 et s. ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de
licence, de licence professionnelle et de master, modifié ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, modifié ;
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre
2020 ;
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission
de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C
jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation
et de la Vie Universitaire de l'Université le 15 septembre 2025.

ARRETE**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

Domaine	Sciences Humaines et Sociales
Master	Année : 2ème année Mention : <i>Philosophie</i> Parcours-type : Master 2e année mention Philosophie [Philosophie française contemporaine]

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Madame DEPRAZ Nathalie

assisté(e) des assesseurs :

- Madame VEILLARD Christelle

- Monsieur BONNAY Denis

ARTICLE 2 :

Le jury se prononce sur :

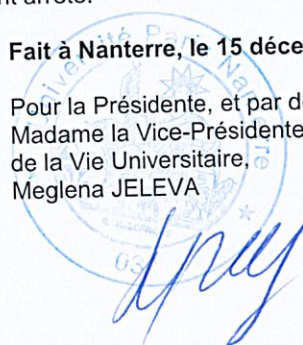
- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme de Master.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs la Directrice de l'UFR PHILLIA, la Présidente du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 15 décembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et
de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



**ARRETE N° 2025- 125-127 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS POUR LA
FORMATION MASTER 2ème année mention Philosophie**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-33 et s. ; D.613-1 et s. ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, modifié ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, modifié ;
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 15 septembre 2025.

ARRETE**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

Domaine	Sciences Humaines et Sociales
Master	Année : 2ème année Mention : Philosophie Parcours-type : Master 2e année mention Philosophie [Philosophie sociale et politique]

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Madame DEPRAZ Nathalie

assisté(e) des assesseurs :

- Madame VEILLARD Christelle
- Monsieur BONNAY Denis

ARTICLE 2 :

Le jury se prononce sur :

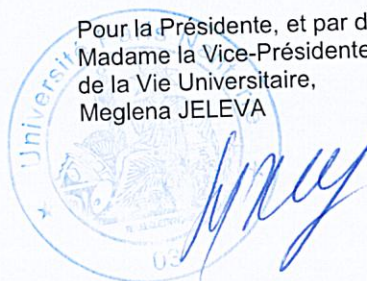
- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme de Master.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs la Directrice de l'UFR PHILLIA, la Présidente du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 15 décembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



**ARRETE N° 2025- 125-128 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS POUR LA
FORMATION MASTER 1ère année mention MEEF**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-33 et s. ; D.613-1 et s. ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, modifié ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, modifié ;
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 15 septembre 2025.

ARRETE**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

Domaine	Arts, Lettres, Langues
Master	Année : 1ère année Mention : MEEF Parcours-type : Master 1e an mention MEEF, 2nd Degré [Lettres]

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Madame BOONS Hélène

assisté(e) des assesseurs :

- Madame JOLLES Elsa

- Madame MARTEL Stéphanie

ARTICLE 2 :

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs la Directrice de l'UFR PHILLIA, la Présidente du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 15 décembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et
de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



**ARRETE N° 2025- 125-129 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS POUR LA
FORMATION MASTER 2ème année mention MEEF**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et s. ; L.712-2 ; D.611-1 et s. ; D.612-33 et s. ; D.613-1 et s. ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master, modifié ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, modifié ;
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 15 septembre 2025.

ARRETE**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

Domaine	Arts, Lettres, Langues
Master	Année : 2ème année Mention : MEEF Parcours-type : Master 2e an mention MEEF, 2nd Degré [Lettres]

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Madame BOONS Hélène

assisté(e) des assesseurs :

- Monsieur PRABEL Charly

- Madame MARTEL Stéphanie

ARTICLE 2 :

Le jury se prononce sur :

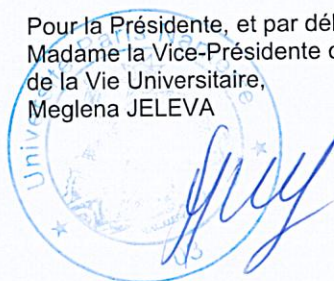
- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme de Master.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs la Directrice de l'UFR PHILLIA, la Présidente du jury et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 15 décembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et
de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



**ARRETE N° 2025-125-130 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS POUR LA
FORMATION Certificat de Perfectionnement en langue et civilisation françaises - Semestre 2**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 ; L. 613-2 et L.712-2 ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;

Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 15 septembre 2025

ARRETE**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

Domaine	Arts, Lettres, Langues
Certificat	Intitulé : Certificat de Perfectionnement en langue et civilisation françaises - Semestre 2

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- **Madame DIMIER Magali**

assisté(e) des assesseurs :

- Madame CUBEDDU-PROUX Stefania

- Madame FOUCAUT Charlotte

-

ARTICLE 2 :

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs la Directrice de l'UFR PHILLIA la Présidente et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 15 décembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et de la
Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



**ARRETE N° 2025-125-131 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS POUR LA
FORMATION Certificat de Perfectionnement en langue et civilisation françaises - Semestre 1**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 ; L. 613-2 et L.712-2 ;
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 15 septembre 2025

ARRETE**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

Domaine	Arts, Lettres, Langues
Certificat	Intitulé : Certificat de Perfectionnement en langue et civilisation françaises - Semestre 1

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- **Madame DIMIER Magali**

assisté(e) des assesseurs :

- Madame CUBEDDU-PROUX Stefania

- Madame GANDOULY Claire

-

ARTICLE 2 :

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs la Directrice de l'UFR PHILLIA la Présidente et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 15 décembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et de la
Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



**ARRETE N° 2025-125-132 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS POUR LA
FORMATION Diplôme d'université Français Langue Étrangère niveau A2 (FLE A2) - Semestre****1**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 ; L. 613-2 et L.712-2 ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;

Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 15 septembre 2025

ARRETE**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

Domaine	Arts, Lettres, Langues
Diplôme d'université	Intitulé : Diplôme d'université Français Langue Étrangère niveau A2 (FLE A2) - Semestre 1

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Madame HEIMBURGER Marie

assisté(e) des assesseurs :

- Madame GANDOULY Claire

- Madame FOUCAUT Charlotte

-

ARTICLE 2 :

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme universitaire.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs la Directrice de l'UFR PHILLIA la Présidente et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 15 décembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et de la
Vie Universitaire,
Meglena JELEVA

**ARRETE N° 2025-125-133 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS POUR LA
FORMATION Diplôme d'université Français Langue Étrangère niveau B1 (FLE B1) - Semestre
1**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 ; L. 613-2 et L.712-2 ;
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 15 septembre 2025

ARRETE**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

Domaine	Arts, Lettres, Langues
Diplôme d'université	Intitulé : Diplôme d'université Français Langue Étrangère niveau B1 (FLE B1) - Semestre 1

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- **Madame GANDOULY Claire**

assisté(e) des assesseurs :

- Madame FOUCAUT Charlotte
- Madame SEROBAC Maud
-

ARTICLE 2 :

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme universitaire.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs la Directrice de l'UFR PHILLIA la Présidente et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 15 décembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



**ARRETE N° 2025-125-134 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS POUR LA
FORMATION Diplôme d'université Français Langue Étrangère niveau B2 (FLE B2) - Semestre****1**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 ; L. 613-2 et L.712-2 ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;

Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 15 septembre 2025

ARRETE**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

Domaine	Arts, Lettres, Langues
Diplôme d'université	Intitulé : Diplôme d'université Français Langue Étrangère niveau B2 (FLE B2) - Semestre 1

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- **Madame SEROBAC Maud**

assisté(e) des assesseurs :

- Madame CUBEDDU-PROUX Stefania

- Madame SAUVAGE Emmanuelle

-

ARTICLE 2 :

Le jury se prononce sur :

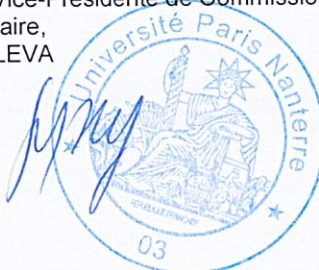
- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme universitaire.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs la Directrice de l'UFR PHILLIA la Présidente et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 15 décembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et de la
Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



**ARRETE N° 2025-125-135 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS POUR LA
FORMATION Diplôme d'université Français Langue Étrangère niveau C1 (FLE C1) - Semestre
1**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 ; L. 613-2 et L.712-2 ;
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 15 septembre 2025

ARRETE**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

Domaine	Arts, Lettres, Langues
Diplôme d'université	Intitulé : Diplôme d'université Français Langue Étrangère niveau C1 (FLE C1) - Semestre 1

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- **Madame SAUVAGE Emmanuelle**

assisté(e) des assesseurs :

- Madame CUBEDDU-PROUX Stefania

- Madame SEROBAC Maud

- Madame DIMIER Magali

ARTICLE 2 :

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme universitaire.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs la Directrice de l'UFR PHILLIA la Présidente et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 15 décembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



**ARRETE N° 2025-125-136 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS POUR LA
FORMATION Diplôme d'université Passerelle niveau B1 - Semestre 1**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 ; L. 613-2 et L.712-2 ;
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 15 septembre 2025

ARRETE**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

Domaine	Arts, Lettres, Langues
Diplôme d'université	Intitulé : Diplôme d'université Passerelle niveau B1 - Semestre 1

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- **Madame FOUCAUT Charlotte**

assisté(e) des assesseurs :

- Madame HEIMBURGER marie

- Madame GANDOULY Claire

- Madame DIMIER Magali

ARTICLE 2 :

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme universitaire.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs la Directrice de l'UFR PHILLIA la Présidente et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 15 décembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



**ARRETE N° 2025-125-137 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS POUR LA
FORMATION Diplôme d'université Français Langue Étrangère niveau A2 (FLE A2) semestre 2**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 ; L. 613-2 et L.712-2 ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;

Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 15 septembre 2025

ARRETE**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

Domaine	Arts, Lettres, Langues
Diplôme d'université	Intitulé : Diplôme d'université Français Langue Étrangère niveau A2 (FLE A2) semestre 2

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- **Madame HEIMBURGER Marie**

assisté(e) des assesseurs :

- Madame GANDOULY Claire

- Madame FOUCAUT Charlotte

-

ARTICLE 2 :

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme universitaire.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs la Directrice de l'UFR PHILLIA la Présidente et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 15 décembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



**ARRETE N° 2025-125-138 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS POUR LA
FORMATION Diplôme d'université Français Langue Étrangère niveau B1 (FLE B1) - Semestre
2**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 ; L. 613-2 et L.712-2 ;
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 15 septembre 2025

ARRETE**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

Domaine	Arts, Lettres, Langues
Diplôme d'université	Intitulé : Diplôme d'université Français Langue Étrangère niveau B1 (FLE B1) - Semestre 2

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Madame GANDOULY Claire

assisté(e) des assesseurs :

- Madame FOUCAUT Charlotte

- Madame SEROBAC Maud

-

ARTICLE 2 :

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme universitaire.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs la Directrice de l'UFR PHILLIA la Présidente et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 15 décembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



**ARRETE N° 2025-125-139 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS POUR LA
FORMATION Diplôme d'université Français Langue Étrangère niveau B2 (FLE B2) - Semestre
2**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 ; L. 613-2 et L.712-2 ;
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 15 septembre 2025

ARRETE**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

Domaine	Arts, Lettres, Langues
Diplôme d'université	Intitulé : Diplôme d'université Français Langue Étrangère niveau B2 (FLE B2) - Semestre 2

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Madame SEROBAC Maud

assisté(e) des assesseurs :

- Madame CUBEDDU-PROUX Stefania

- Madame SAUVAGE Emmanuelle

-

ARTICLE 2 :

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme universitaire.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs la Directrice de l'UFR PHILLIA la Présidente et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 15 décembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



**ARRETE N° 2025-125-140 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS POUR LA
FORMATION Diplôme d'université Français Langue Étrangère niveau C1 (FLE C1) - Semestre
2**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 ; L. 613-2 et L.712-2 ;
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 15 septembre 2025

ARRETE**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

Domaine	Arts, Lettres, Langues
Diplôme d'université	Intitulé : Diplôme d'université Français Langue Étrangère niveau C1 (FLE C1) - Semestre 2

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- **Madame SAUVAGE Emmanuelle**

assisté(e) des assesseurs :

- Madame CUBEDDU-PROUX Stefania
- Madame SEROBAC Maud
- Madame DIMIER Magali

ARTICLE 2 :

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme universitaire.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs la Directrice de l'UFR PHILLIA la Présidente et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 15 décembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



**ARRETE N° 2025-125-141 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS POUR LA
FORMATION Diplôme d'université Français Langue Étrangère niveau C2 (FLE C2) - Semestre
2**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 ; L. 613-2 et L.712-2 ;
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 15 septembre 2025

ARRETE**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

Domaine	Arts, Lettres, Langues
Diplôme d'université	Intitulé : Diplôme d'université Français Langue Étrangère niveau C2 (FLE C2) - Semestre 2

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Madame CUBEDDU-PROUX Stefania

assisté(e) des assesseurs :

- Madame SAUVAGE Emmanuelle

- Madame SEROBAC Maud

-

ARTICLE 2 :

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme universitaire.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs la Directrice de l'UFR PHILLIA la Présidente et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 15 décembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



**ARRETE N° 2025-125-142 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS POUR LA
FORMATION Diplôme d'université Passerelle niveau B2 - Semestre 2**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 ; L. 613-2 et L.712-2 ;
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 15 septembre 2025

ARRETE**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

Domaine	Arts, Lettres, Langues
Diplôme d'université	Intitulé : Diplôme d'université Passerelle niveau B2 - Semestre 2

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Madame FOUCAUT Charlotte

assisté(e) des assesseurs :

- Madame SAUVAGE Emmanuelle
- Madame GANDOULY Claire
- Madame DIMIER Magali

ARTICLE 2 :

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme universitaire.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs la Directrice de l'UFR PHILLIA la Présidente et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 15 décembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



**ARRETE N° 2025-125-143 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS POUR LA
FORMATION Diplôme d'université Préparation concours externe Agrégation Lettres
modernes EAD**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 ; L. 613-2 et L.712-2 ;
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 15 septembre 2025

ARRETE**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

Domaine	Arts, Lettres, Langues
Diplôme d'université	Intitulé : Diplôme d'université Préparation concours externe Agrégation Lettres modernes EAD

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- **Monsieur MAJOREL Jeremy**

assisté(e) des assesseurs :

- Madame CERNOGORA Nadia

- Madame LEMHAJEB-LEHMANN Sabine

-

ARTICLE 2 :

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme universitaire.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs la Directrice de l'UFR PHILLIA la Présidente et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 15 décembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



**ARRETE N° 2025-125-144 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS POUR LA
FORMATION Diplôme d'université Préparation concours externe Agrégation Lettres
modernes PRES**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 ; L. 613-2 et L.712-2 ;
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 15 septembre 2025

ARRETE**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

Domaine	Arts, Lettres, Langues
Diplôme d'université	Intitulé : Diplôme d'université Préparation concours externe Agrégation Lettres modernes PRES

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- **Monsieur MAJOREL Jeremy**

assisté(e) des assesseurs :

- Madame CERNOGORA Nadia

- Madame LEMHAJEB-LEHMANN Sabine

ARTICLE 2 :

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme universitaire.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs la Directrice de l'UFR PHILLIA la Présidente et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 15 décembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



**ARRETE N° 2025-125-145 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS POUR LA
FORMATION DIU Professeurs et CPE stagiaires - Entrée dans le métier [Lettres]**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 ; L. 613-2 et L.712-2 ;
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 15 septembre 2025

ARRETE**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

Domaine	Arts, Lettres, Langues
Diplôme d'université	Intitulé : DIU Professeurs et CPE stagiaires - Entrée dans le métier [Lettres]

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Madame BOONS Hélène

assisté(e) des assesseurs :

- Madame MARTEL Stéphanie

- Madame VEILLAS Karine

ARTICLE 2 :

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme universitaire.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs la Directrice de l'UFR PHILLIA la Présidente et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 15 décembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



**ARRETE N° 2025-125-146 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS POUR LA
FORMATION Diplôme d'université Préparation externe CAPES-CAFEP [Lettres classiques -
Lettres modernes]**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 ; L. 613-2 et L.712-2 ;
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 15 septembre 2025

ARRETE**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

Domaine	Arts, Lettres, Langues
Diplôme d'université	Intitulé : Diplôme d'université Préparation externe CAPES-CAFEP [Lettres classiques - Lettres modernes]

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- **Madame BOONS Hélène**

assisté(e) des assesseurs :

- Madame MARTEL Stéphanie

- Monsieur PRABEL Charly

-

ARTICLE 2 :

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme universitaire.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs la Directrice de l'UFR PHILLIA la Présidente et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 15 décembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglana JELEVA



**ARRETE N° 2025-125-147 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS POUR LA
FORMATION Diplôme d'université Compétence en Langues anciennes option Grec niveau
élémentaire - A distance**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 ; L. 613-2 et L.712-2 ;
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 15 septembre 2025

ARRETE**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

Domaine	Arts, Lettres, Langues
Diplôme d'université	Intitulé : Diplôme d'université Compétence en Langues anciennes option Grec niveau élémentaire - A distance

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Madame MERLIER Véronique

assisté(e) des assesseurs :

- Madame MÉRY Liza

- Madame DUCHENE Pauline

-

ARTICLE 2 :

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme universitaire.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs la Directrice de l'UFR PHILLIA la Présidente et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 15 décembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



**ARRETE N° 2025-125-148 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS POUR LA
FORMATION Diplôme d'université Compétence en Langues anciennes option Latin niveau
élémentaire - A distance**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 ; L. 613-2 et L.712-2 ;
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 15 septembre 2025

ARRETE**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

Domaine	Arts, Lettres, Langues
Diplôme d'université	Intitulé : Diplôme d'université Compétence en Langues anciennes option Latin niveau élémentaire - A distance

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Madame MERLIER Véronique

assisté(e) des assesseurs :

- Madame MÉRY Liza

- Madame DUCHENE Pauline

-

ARTICLE 2 :

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme universitaire.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs la Directrice de l'UFR PHILLIA la Présidente et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 15 décembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



**ARRETE N° 2025-125-149 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS POUR LA
FORMATION Diplôme d'université Compétence en Langues anciennes option Grec niveau
élémentaire**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 ; L. 613-2 et L.712-2 ;
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 15 septembre 2025

ARRETE**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

Domaine	Arts, Lettres, Langues
Diplôme d'université	Intitulé : Diplôme d'université Compétence en Langues anciennes option Grec niveau élémentaire

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- **Madame MERLIER Véronique**

assisté(e) des assesseurs :

- Madame MÉRY Liza

- Madame DUCHENE Pauline

-

ARTICLE 2 :

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme universitaire.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs la Directrice de l'UFR PHILLIA la Présidente et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 15 décembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



**ARRETE N° 2025-125-150 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS POUR LA
FORMATION Diplôme d'université Compétence en Langues anciennes option Latin niveau
élémentaire**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 ; L. 613-2 et L.712-2 ;
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 15 septembre 2025

ARRETE**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

Domaine	Arts, Lettres, Langues
Diplôme d'université	Intitulé : Diplôme d'université Compétence en Langues anciennes option Latin niveau élémentaire

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- **Madame MERLIER Véronique**

assisté(e) des assesseurs :

- Madame MÉRY Liza

- Madame DUCHENE Pauline

-

ARTICLE 2 :

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme universitaire.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs la Directrice de l'UFR PHILLIA la Présidente et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 15 décembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



**ARRETE N° 2025-125-151 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS POUR LA
FORMATION Diplôme d'université Compétence en Langues anciennes option Grec niveau
intermédiaire - A distance**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 ; L. 613-2 et L.712-2 ;
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 15 septembre 2025

ARRETE**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

Domaine	Arts, Lettres, Langues
Diplôme d'université	Intitulé : Diplôme d'université Compétence en Langues anciennes option Grec niveau intermédiaire - A distance

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- **Madame MERLIER Véronique**

assisté(e) des assesseurs :

- Madame MÉRY Liza

- Madame DUCHENE Pauline

-

ARTICLE 2 :

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme universitaire.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs la Directrice de l'UFR PHILLIA la Présidente et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 15 décembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



**ARRETE N° 2025-125-152 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS POUR LA
FORMATION Diplôme d'université Compétence en Langues anciennes option Latin niveau
intermédiaire - A distance**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 ; L. 613-2 et L.712-2 ;
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 15 septembre 2025

ARRETE**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

Domaine	Arts, Lettres, Langues
Diplôme d'université	Intitulé : Diplôme d'université Compétence en Langues anciennes option Latin niveau intermédiaire - A distance

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- **Madame MERLIER Véronique**

assisté(e) des assesseurs :

- Madame MÉRY Liza

- Madame DUCHENE Pauline

-

ARTICLE 2 :

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme universitaire.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs la Directrice de l'UFR PHILLIA la Présidente et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 15 décembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



**ARRETE N° 2025-125-153 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS POUR LA
FORMATION Diplôme d'université Compétence en Langues anciennes option Grec niveau
intermédiaire**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 ; L. 613-2 et L.712-2 ;
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 15 septembre 2025

ARRETE**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

Domaine	Arts, Lettres, Langues
Diplôme d'université	Intitulé : Diplôme d'université Compétence en Langues anciennes option Grec niveau intermédiaire

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- **Madame MERLIER Véronique**

assisté(e) des assesseurs :

- Madame MÉRY Liza

- Madame DUCHENE Pauline

-

ARTICLE 2 :

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme universitaire.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs la Directrice de l'UFR PHILLIA la Présidente et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 15 décembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



**ARRETE N° 2025-125-154 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS POUR LA
FORMATION Diplôme d'université Compétence en Langues anciennes option Latin niveau
intermédiaire**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 ; L. 613-2 et L.712-2 ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;

Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 15 septembre 2025

ARRETE**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

Domaine	Arts, Lettres, Langues
Diplôme d'université	Intitulé : Diplôme d'université Compétence en Langues anciennes option Latin niveau intermédiaire

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- **Madame MERLIER Véronique**

assisté(e) des assesseurs :

- Madame MÉRY Liza

- Madame DUCHENE Pauline

-

ARTICLE 2 :

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme universitaire.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs la Directrice de l'UFR PHILLIA la Présidente et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 15 décembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et de la
Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



**ARRETE N° 2025-125-155 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS POUR LA
FORMATION Diplôme d'université Cultures, Langues et Rhétorique 1**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 ; L. 613-2 et L.712-2 ;
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 15 septembre 2025

ARRETE**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

Domaine	Arts, Lettres, Langues
Diplôme d'université	Intitulé : Diplôme d'université Cultures, Langues et Rhétorique 1

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- **Madame DELIGNON Bénédicte**

assisté(e) des assesseurs :

- Monsieur PLOCHARZ Piotr
- Madame MERLIER Véronique

ARTICLE 2 :

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme universitaire.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs la Directrice de l'UFR PHILLIA la Présidente et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 15 décembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



**ARRETE N° 2025-125-156 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS POUR LA
FORMATION Diplôme d'université Préparation concours externe Agrégation Lettres
classiques - A distance**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 ; L. 613-2 et L.712-2 ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;

Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 15 septembre 2025

ARRETE**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

Domaine	Arts, Lettres, Langues
Diplôme d'université	Intitulé : Diplôme d'université Préparation concours externe Agrégation Lettres classiques - A distance

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- **Madame DENEUX Hélène**

assisté(e) des assesseurs :

- Madame LE MEUR Nadine

- Madame DUCHÊNE Pauline

-

ARTICLE 2 :

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme universitaire.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs la Directrice de l'UFR PHILLIA la Présidente et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 15 décembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et de la
Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



**ARRETE N° 2025-125-157 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS POUR LA
FORMATION Diplôme d'université Préparation concours externe Agrégation Lettres
classiques PRES**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 ; L. 613-2 et L.712-2 ;
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 15 septembre 2025

ARRETE**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

Domaine	Arts, Lettres, Langues
Diplôme d'université	Intitulé : Diplôme d'université Préparation concours externe Agrégation Lettres classiques PRES

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Madame DENEUX Hélène

assisté(e) des assesseurs :

- Madame LE MEUR Nadine

- Madame DUCHÊNE Pauline

-

ARTICLE 2 :

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme universitaire.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs la Directrice de l'UFR PHILLIA la Présidente et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 15 décembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



**ARRETE N° 2025-125-158 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS POUR LA
FORMATION Diplôme d'université Orator niveau 1 - A distance**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 ; L. 613-2 et L.712-2 ;
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 15 septembre 2025

ARRETE**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

Domaine	Arts, Lettres, Langues
Diplôme d'université	Intitulé : Diplôme d'université Orator niveau 1 - A distance

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- **Madame HUMEAU Marie**

assisté(e) des assesseurs :

- Madame MERLIER Véronique

- Monsieur REHBINDER André

ARTICLE 2 :

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme universitaire.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs la Directrice de l'UFR PHILLIA la Présidente et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 15 décembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



**ARRETE N° 2025-125-159 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS POUR LA
FORMATION Diplôme d'université Orator niveau 1**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 ; L. 613-2 et L.712-2 ;
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 15 septembre 2025

ARRETE**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

Domaine	Arts, Lettres, Langues
Diplôme d'université	Intitulé : Diplôme d'université Orator niveau 1

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Madame HUMEAU Marie

assisté(e) des assesseurs :

- Madame MERLIER Véronique

- Monsieur REHBINDER André

ARTICLE 2 :

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme universitaire.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs la Directrice de l'UFR PHILLIA la Présidente et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 15 décembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



**ARRETE N° 2025-125-160 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS POUR LA
FORMATION Diplôme d'université Compétence en Langues anciennes option Grec niveau
supérieur - A distance**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 ; L. 613-2 et L.712-2 ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;

Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 15 septembre 2025

ARRETE**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

Domaine	Arts, Lettres, Langues
Diplôme d'université	Intitulé : Diplôme d'université Compétence en Langues anciennes option Grec niveau supérieur - A distance

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- **Madame MERLIER Véronique**

assisté(e) des assesseurs :

- Madame MERY Liza

- Madame DUCHENE Pauline

-

ARTICLE 2 :

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme universitaire.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs la Directrice de l'UFR PHILLIA la Présidente et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 15 décembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et de la
Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



**ARRETE N° 2025-125-161 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS POUR LA
FORMATION Diplôme d'université Compétence en Langues anciennes option Latin niveau
supérieur - A distance**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 ; L. 613-2 et L.712-2 ;
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 15 septembre 2025

ARRETE**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

Domaine	Arts, Lettres, Langues
Diplôme d'université	Intitulé : Diplôme d'université Compétence en Langues anciennes option Latin niveau supérieur - A distance

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- **Madame MERLIER Véronique**

assisté(e) des assesseurs :

- Madame MERY Liza

- Madame DUCHENE Pauline

-

ARTICLE 2 :

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme universitaire.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs la Directrice de l'UFR PHILLIA la Présidente et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 15 décembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglana JELEVA



**ARRETE N° 2025-125-162 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS POUR LA
FORMATION Diplôme d'université Compétence en Langues anciennes option Grec niveau
supérieur**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 ; L. 613-2 et L.712-2 ;
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 15 septembre 2025

ARRETE**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

Domaine	Arts, Lettres, Langues
Diplôme d'université	Intitulé : Diplôme d'université Compétence en Langues anciennes option Grec niveau supérieur

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- **Madame MERLIER Véronique**

assisté(e) des assesseurs :

- Madame MÉRY Liza

- Madame DUCHENE Pauline

-

ARTICLE 2 :

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme universitaire.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs la Directrice de l'UFR PHILLIA la Présidente et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 15 décembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



**ARRETE N° 2025-125-163 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS POUR LA
FORMATION Diplôme d'université Compétence en Langues anciennes option Latin niveau
supérieur**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 ; L. 613-2 et L.712-2 ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;

Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 15 septembre 2025

ARRETE**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

Domaine	Arts, Lettres, Langues
Diplôme d'université	Intitulé : Diplôme d'université Compétence en Langues anciennes option Latin niveau supérieur

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- **Madame MERLIER Véronique**

assisté(e) des assesseurs :

- Madame MÉRY Liza

- Madame DUCHENE Pauline

-

ARTICLE 2 :

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme universitaire.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs la Directrice de l'UFR PHILLIA la Présidente et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 15 décembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et de la
Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



**ARRETE N° 2025-125-164 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS POUR LA
FORMATION Diplôme d'université Cultures, Langues et Rhétorique 2**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 ; L. 613-2 et L.712-2 ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;

Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 15 septembre 2025

ARRETE**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

Domaine	Arts, Lettres, Langues
Diplôme d'université	Intitulé : Diplôme d'université Cultures, Langues et Rhétorique 2

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- **Madame DELIGNON Bénédicte**

assisté(e) des assesseurs :

- Monsieur PLOCHARZ Piotr

- Madame MERLIER Véronique

ARTICLE 2 :

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme universitaire.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs la Directrice de l'UFR PHILLIA la Présidente et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 15 décembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et de la
Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



**ARRETE N° 2025-125-165 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS POUR LA
FORMATION Diplôme d'université Orator niveau 2 - A distance**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 ; L. 613-2 et L.712-2 ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;

Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 15 septembre 2025

ARRETE**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

Domaine	Arts, Lettres, Langues
Diplôme d'université	Intitulé : Diplôme d'université Orator niveau 2 - A distance

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- **Madame HUMEAU Marie**

assisté(e) des assesseurs :

- Madame MERLIER Véronique

- Monsieur REHBINDER André

-

ARTICLE 2 :

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme universitaire.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs la Directrice de l'UFR PHILLIA la Présidente et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 15 décembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



**ARRETE N° 2025-125-166 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS POUR LA
FORMATION Diplôme d'université Orator niveau 2**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 ; L. 613-2 et L.712-2 ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;

Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 15 septembre 2025

ARRETE**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

Domaine	Arts, Lettres, Langues
Diplôme d'université	Intitulé : Diplôme d'université Orator niveau 2

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- **Madame HUMEAU Marie**

assisté(e) des assesseurs :

- Madame MERLIER Véronique

- Monsieur REHBINDER André

-

ARTICLE 2 :

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme universitaire.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs la Directrice de l'UFR PHILLIA la Présidente et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 15 décembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et de la
Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



**ARRETE N° 2025-125-167 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS POUR LA
FORMATION Diplôme d'université Compétence en Langues anciennes option Grec niveau
avancé - A distance**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 ; L. 613-2 et L.712-2 ;
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 15 septembre 2025

ARRETE**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

Domaine	Arts, Lettres, Langues
Diplôme d'université	Intitulé : Diplôme d'université Compétence en Langues anciennes option Grec niveau avancé - A distance

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- Madame MERLIER Véronique

assisté(e) des assesseurs :

- Madame MÉRY Liza

- Madame DUCHENE Pauline

ARTICLE 2 :

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme universitaire.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs la Directrice de l'UFR PHILLIA la Présidente et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 15 décembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



**ARRETE N° 2025-125-168 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS POUR LA
FORMATION Diplôme d'université Compétence en Langues anciennes option Latin niveau
avancé - A distance**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 ; L. 613-2 et L.712-2 ;
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 15 septembre 2025

ARRETE**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

Domaine	Arts, Lettres, Langues
Diplôme d'université	Intitulé : Diplôme d'université Compétence en Langues anciennes option Latin niveau avancé - A distance

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- **Madame MERLIER Véronique**

assisté(e) des assesseurs :

- Madame MÉRY Liza

- Madame DUCHENE Pauline

-

ARTICLE 2 :

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme universitaire.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs la Directrice de l'UFR PHILLIA la Présidente et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 15 décembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



**ARRETE N° 2025-125-169 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS POUR LA
FORMATION Diplôme d'université Compétence en Langues anciennes option Grec niveau
avancé**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 ; L. 613-2 et L.712-2 ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;

Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 15 septembre 2025

ARRETE**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

Domaine	Arts, Lettres, Langues
Diplôme d'université	Intitulé : Diplôme d'université Compétence en Langues anciennes option Grec niveau avancé

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- **Madame MERLIER Véronique**

assisté(e) des assesseurs :

- Madame MÉRY Liza

- Madame DUCHENE Pauline

-

ARTICLE 2 :

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme universitaire.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs la Directrice de l'UFR PHILLIA la Présidente et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 15 décembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et de la
Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



**ARRETE N° 2025-125-170 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS POUR LA
FORMATION Diplôme d'université Compétence en Langues anciennes option Latin niveau
avancé**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 ; L. 613-2 et L.712-2 ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;

Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 15 septembre 2025

ARRETE**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

Domaine	Arts, Lettres, Langues
Diplôme d'université	Intitulé : Diplôme d'université Compétence en Langues anciennes option Latin niveau avancé

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- **Madame MERLIER Véronique**

assisté(e) des assesseurs :

- Madame MÉRY Liza

- Madame DUCHENE Pauline

-

ARTICLE 2 :

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme universitaire.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs la Directrice de l'UFR PHILLIA la Présidente et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 15 décembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et de la
Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



**ARRETE N° 2025-125-171 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS POUR LA
FORMATION Diplôme d'université Cultures, Langues et Rhétorique 3**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 ; L. 613-2 et L.712-2 ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;

Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 15 septembre 2025

ARRETE**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

Domaine	Arts, Lettres, Langues
Diplôme d'université	Intitulé : Diplôme d'université Cultures, Langues et Rhétorique 3

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- **Madame DELIGNON Bénédicte**

assisté(e) des assesseurs :

- Monsieur PLOCHARZ Piotr

- Madame MERLIER Véronique

ARTICLE 2 :

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme universitaire.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs la Directrice de l'UFR PHILLIA la Présidente et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 15 décembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et de la
Vie Universitaire,
Meglana JELEVA



**ARRETE N° 2025-125-172 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS POUR LA
FORMATION Diplôme d'université Orator niveau 3 - A distance**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 ; L. 613-2 et L.712-2 ;
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 15 septembre 2025

ARRETE**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

Domaine	Arts, Lettres, Langues
Diplôme d'université	Intitulé : Diplôme d'université Orator niveau 3 - A distance

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- **Madame HUMEAU Marie**

assisté(e) des assesseurs :

- Madame MERLIER Véronique

- Monsieur REHBINDER André

-

ARTICLE 2 :

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme universitaire.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs la Directrice de l'UFR PHILLIA la Présidente et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 15 décembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



**ARRETE N° 2025-125-173 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS POUR LA
FORMATION Diplôme d'université Orator niveau 3**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 ; L. 613-2 et L.712-2 ;
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 15 septembre 2025

ARRETE**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

Domaine	Arts, Lettres, Langues
Diplôme d'université	Intitulé : Diplôme d'université Orator niveau 3

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- **Madame HUMEAU Marie**

assisté(e) des assesseurs :

- Madame MERLIER Véronique
- Monsieur REHBINDER André

-

ARTICLE 2 :

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme universitaire.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs la Directrice de l'UFR PHILLIA la Présidente et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 15 décembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



**ARRETE N° 2025-125-174 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS POUR LA
FORMATION Diplôme d'université Préparation concours externe Agrégation Philosophie**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 ; L. 613-2 et L.712-2 ;
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 15 septembre 2025

ARRETE**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

Domaine	Sciences Humaines et Sociales
Diplôme d'université	Intitulé : Diplôme d'université Préparation concours externe Agrégation Philosophie

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- **Monsieur SEVERAC Pascal**

assisté(e) des assesseurs :

- Monsieur RENAULT EMMANUEL

- Madame SCHWARTZ Claire

-

ARTICLE 2 :

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme universitaire.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs la Directrice de l'UFR PHILLIA le Président et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 15 décembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



**ARRETE N° 2025-125-175 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS POUR LA
FORMATION DIU Professeurs et CPE stagiaires - Entrée dans le métier - [Philosophie]**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 ; L. 613-2 et L.712-2 ;
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 15 septembre 2025

ARRETE**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

Domaine	Sciences Humaines et Sociales
Diplôme d'université	Intitulé : DIU Professeurs et CPE stagiaires - Entrée dans le métier - [Philosophie]

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- **Monsieur BEAUBOIS Vincent**

assisté(e) des assesseurs :

- Madame SAUVAGNARGUES Anne

- Madame SCHWARTZ Claire

-

ARTICLE 2 :

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme universitaire.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs la Directrice de l'UFR PHILLIA le Président et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 15 décembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



**ARRETE N° 2025-125-176 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS POUR LA
FORMATION Diplôme d'université Ethique et société**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 ; L. 613-2 et L.712-2 ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;

Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 15 septembre 2025

ARRETE**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

Domaine	Sciences Humaines et Sociales
Diplôme d'université	Intitulé : Diplôme d'université Ethique et société

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- **Madame PAGES Claire**

assisté(e) des assesseurs :

- Madame HACHE Emilie

- Monsieur HABER Stéphane

-

ARTICLE 2 :

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme universitaire.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs la Directrice de l'UFR PHILLIA le Président et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 15 décembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et de la
Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



**ARRETE N° 2025-125-177 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS POUR LA
FORMATION Diplôme d'université Didactique du FLE : principes et notions de base**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 ; L. 613-2 et L.712-2 ;
Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;
Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;
Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;
Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 15 septembre 2025

ARRETE**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

Domaine	Sciences Humaines et Sociales
Diplôme d'université	Intitulé : Diplôme d'université Didactique du FLE : principes et notions de base

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- **Madame CLAUDEL Chantal**

assisté(e) des assesseurs :

- Madame BEILLET Marie

- Madame HELAUDAIS Marion

-

ARTICLE 2 :

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme universitaire.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs la Directrice de l'UFR PHILLIA la Présidente et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 15 décembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,
Meglena JELEVA



**ARRETE N° 2025-125-178 PORTANT COMPOSITION DU JURY D'EXAMENS POUR LA
FORMATION Diplôme d'université Linguistique Clinique. Approche multimodale de la
communication**

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 ; L. 613-2 et L.712-2 ;

Vu la charte des examens de l'Université Paris Nanterre adoptée le 05 juillet 2010, dans sa version en vigueur au 09 novembre 2020 ;

Vu les modalités générales de contrôle des connaissances et des compétences adoptées le 26 février 2020 par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université, dans leur version en vigueur au 11 octobre 2021 ;

Vu la délibération du 30 juin 2025 de la commission de la formation et de la vie universitaire sur la prolongation des M3C jusqu'à la fin de l'offre de formation dite LMD4 ;

Vu les modalités spécifiques de contrôle des connaissances et des compétences adoptées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université le 15 septembre 2025

ARRETE**ARTICLE 1 :**

Le jury des examens organisés en 2025-2026, conduisant à la délibération du diplôme ci-après :

Domaine	Sciences Humaines et Sociales
Diplôme d'université	Intitulé : Diplôme d'université Linguistique Clinique. Approche multimodale de la communication

est constitué comme suit, pour la première et la deuxième sessions.

Il est présidé par :

- **Madame BOGLIOTI Caroline**

assisté(e) des assesseurs :

- Madame HEIDLMAYR Karin

- Madame LACHERET Anne

-

ARTICLE 2 :

Le jury se prononce sur :

- la validation des unités d'enseignement,
- la validation de chaque semestre universitaire,
- la validation de l'année universitaire,
- la délivrance du diplôme universitaire.

ARTICLE 3 :

Mesdames et Messieurs la Directrice de l'UFR PHILLIA la Présidente et les membres du jury ci-dessus désignés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 15 décembre 2025

Pour la Présidente, et par délégation,
Madame la Vice-Présidente de Commission de la Formation et de la
Vie Universitaire,
Meglena JELEVA

